

Avec SecNumacadémie, l'ANSSI lance son MooC sur la cybersécurité

« La France sensibilisera, dès l'école, à la sécurité numérique et aux comportements responsables dans le cyberspace. » En accord avec cet objectif défini dans la [Stratégie nationale pour la sécurité du numérique](#), l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) lance son premier cours en ligne, baptisé « [SecNumacadémie](#) ».

La production multimédia et l'hébergement sont assurés par la société [Onlineformapro](#) ; la partie « ingénierie pédagogique » (scénarisation du contenu, création des exercices...), par Scassi.

Chacun pourra suivre à son rythme ce MOOC qui restera accessible gratuitement pendant trois ans. Seul le premier chapitre est pour l'heure disponible. Les trois suivants seront mis en ligne entre septembre 2017 et février 2018. Chacun d'entre eux est divisé en cinq unités qui débutent par une introduction en vidéo d'un agent de l'ANSSI et se terminent par un quiz de validation d'acquis.

Au MOOC, officiellement lancé le 18 mai, est associé un forum sur lequel remontent déjà diverses demandes d'éclaircissements : différence entre fuite d'informations et piratage de données, précisions sur le fonctionnement de l'ICANN, etc.

Certains font part de soucis techniques (notamment dans la visualisation de vidéos sur iPad), mais aussi de lexicque, qu'il s'agisse de coquilles ou d'anglicismes (« encrypté » pour « chiffré »).

Une culture générale de la cybersécurité pour débiter

Le premier chapitre, « Panorama de la SSI », est introduit par Guillaume Poupard, directeur général de l'ANSSI.

La deuxième unité pose l'apprenant dans un contexte d'hyperconnectivité occasionnant un élargissement de la surface d'attaque. L'exemple de la [Jeep piratée à distance](#) est cité, au même titre, sur le volet du cloud, que celui d'une « enseigne de jouets »... qu'on aura identifiée comme [VTech](#).

La troisième unité rappelle la dimension de « territorialité » liée aux infrastructures physiques qu'exploite Internet et aborde les questions de contrôle du numérique, notamment à travers l'exemple des blocages de sites en Chine.

Problématique approfondie dans l'unité 4, qui rappelle que le cyberspace est soumis à des règles.

En la matière, l'ANSSI opte pour une synthèse par échelons. Sur le plan national, elle évoque la loi informatique et libertés, la loi Godfrain réprimant les actes de criminalité informatique et la loi de confiance dans l'économie numérique (LCEN).

Les niveaux européens et internationaux pas oubliés

Au niveau du droit européen sont mentionnés le secret des correspondances, ainsi que la directive NIS et le GDPR, qui visent respectivement à améliorer les capacités de sécurité des États membres et à responsabiliser les acteurs traitant des données. Sur le plan international, l'exemple donné est celui de l'ICANN, qui encadre les noms de domaine et le fonctionnement des adresses IP, rappelle [l'Espresso.fr](https://www.lesespresso.fr).

Les trois prochains chapitres concerneront la sécurité de l'authentification (principes du mots de passe, notions de cryptographie...), la sécurité sur Internet (Web, messagerie électronique...) et la sécurité du poste de travail (mises à jour, périphériques amovibles, terminaux mobiles...).

A lire aussi :

[Avec SecNumedu, l'Anssi labellise des formations supérieures en sécurité](#)

[Le droit à la cyber-riposte pour tous inquiète l'ANSSI](#)